

L'écho de Perrouse



Le journal municipal de la commune de Perrouse et Villers le temple

Décembre 2012

n°10

L'édito du Maire

L'Ognon n'a pas envahi nos demeures, les transformateurs n'ont pas explosé, la fontaine n'est pas devenue un geyser, nos maisons ne se sont pas effondrées, etc. OUF ! La fin du monde n'a pas eu lieu...

Nous allons rester dans le douillet cocon de nos habitations en attendant le réchauffement climatique qui n'empêchera en rien le refroidissement économique qui à la mesure du temps est beaucoup plus préoccupant.

Aucun affolement à Perrouse où nous savons raison garder en toute circonstance jusqu'à la prochaine fin du monde.

Le Maire
Roland GASTINE

Services Publics



La Maison de Pays à Rioz (place du Souvenir Français) a mis en place un Point VisioService permettant d'entrer en contact avec un conseiller et de faire des démarches administratives grâce à une borne interactive. Ce service gratuit sera ouvert à partir du 3 janvier 2013.

Les heures d'ouverture des services sont les suivants:

Pôle Emploi : lundi et vendredi de 8h30 à 12h00

CAF : mardi de 14h à 16h

CPAM : vendredi de 14h à 16h

Pour la CAF et le CPAM, prendre RDV au préalable au 03 84 XX XX XX.

Cette borne a été achetée par la CCPR avec l'aide du Conseil Général.

Fermeture de la mairie

La mairie sera fermée du 27 décembre au 4 janvier. Des permanences auront lieu le 29 de 10h à 11h et le 31 de 18h à 19h pour les inscriptions sur les listes électorales.

Taxe de voirie

L'Association Foncière de Remembrement a été dissoute par arrêté préfectoral n°1984 en date du 18 octobre 2012. Les biens transférés sont désormais propriété de la commune.

Afin d'entretenir ce domaine, il a été institué une taxe de voirie en remplacement de la taxe de remembrement. Aucune taxe n'a été mise en recouvrement en 2012.

Les frais d'entretien se sont élevés à 1033,62 € (facture Petite) Le solde de la comptabilité de l'AFR est d'un montant de 4422,92 €.

Après avis de la commission des affaires rurales réunie le 10 novembre 2012, la mise à jour de l'ex rôle de l'AFR a été réalisée, le Conseil Municipal a fixé la taxe de voirie à 8 € l'hectare avec un minimum de recouvrement de 5 € bisannuel pour les propriétés de plus de 25 ares.

Chapelle de Villers le Temple

Les travaux de rénovation de la toiture ont commencé en novembre 2012 mais les conditions climatiques n'ont pas permis de les terminer avant la fin de l'année.

À la couverture s'ajoute la pose d'un paratonnerre et la réhabilitation du coq au sommet du clocher.

Loto



Le CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) organisera un loto le dimanche 3 février 2013 à 20h. Les lots seront constitués de bons d'achat.

Ventes de terrains

Le Conseil Général a racheté à la commune les terrains nécessaires à la réalisation de la 2x2 voies de la RN57 pour une superficie de 2ha 24a 50ca.

L'évaluation a été réalisée dans les mêmes conditions que pour la LGV :

Indemnité principale : 40 683,70 €

Indemnité de emploi : 2 034,18 €

Indemnité accessoire : 2 709,88 €

Cette recette sera dévolue à la construction du cimetière.



S.S.I.R.O.



(Syndicat Scolaire Intercommunal des Rives de l'Ognon)

Après-midi loto

Le loto organisé par l'école le dimanche 18 novembre 2012 dernier a rencontré un vif succès et a permis à l'association de l'école de faire un bénéfice de 4 200 €. Le même jour, parallèlement au loto organisé par Madame Lucienne Guenot, vice-présidente du syndicat scolaire où les habitués des lotos de Lucienne et les parents d'élèves étaient nombreux, les enseignants organisaient également un loto à l'école pour les enfants. Les enseignants, les représentants des parents d'élèves et les parents d'élèves sont toujours très impliqués. Ce qui permet de remplir les caisses de l'association de l'école et par conséquent de proposer aux enfants de multiples activités.

Sorties scolaires

Comme tous les trois ans, les enfants partent en 2013 en classe découverte. Au mois de mai, pour le cycle 3 (du CE2 au CM2) ce sera un stage cinéma en Haute Loire à Tence pour un coût par enfant 286 € financé à 50 % par l'association, soit 130,60 €, et par le syndicat scolaire pour 33 €, le Conseil Général pour 23 €, soit 100 € restant à la charge des parents.

Pour les plus jeunes du cycle 2 (Grande section maternelle, CP et CE1), ce sera un stage théâtre dans les Vosges, pour un coût par enfant de 246 €, toujours au mois de mai, financé à 45 % par l'association de l'école, soit 122,40 €, et par le syndicat scolaire pour 33 €, le Conseil Général pour 10,60 €, soit 80 € restant à la charge des parents.

Activités

Cette année, Mme Thomas, enseignante et directrice de l'école, a insisté sur les initiatives des parents et même parfois des grands-parents d'élèves. Par exemple, des couronnes de l'avent ont été fabriquées et vendues au profit de l'association pour une somme de 353 €.

Pour Noël, c'est Mme Girardet Marie, qui vient à l'école le vendredi 21 décembre, pour conter de belles histoires aux enfants. Je remercie ces personnes pour leur dévouement et leur esprit d'initiative.

Matériel

Les investissements dans les classes donnent entière satisfaction aux enseignants, les tableaux interactifs sont un outil supplémentaire, qui permet de varier les activités, les supports.

Arthotèque

Les œuvres contemporaines de l'Arthotèque sont aussi un support différent pour varier l'approche des arts par les élèves. Ils travaillent à partir d'une œuvre matérialisée et pas d'une simple image. L'œuvre retenue par les enseignants est visible dans le hall d'accueil de l'école avec un descriptif explicatif sur l'artiste et l'œuvre. Elle change tous les deux mois environ. En 2013, Mme Estelle Régent, fera une intervention sur l'art contemporain à définir avec les enseignants.

Réforme du rythme scolaire

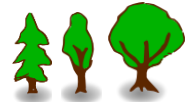
Comme vous l'avez sûrement entendu ou lu dans la presse, des changements sont à prévoir à l'école. En effet, les classes s'arrêteront à 15h30 au lieu de 16h30. Il revient donc à la charge des communes et donc du syndicat scolaire d'occuper les enfants avec des activités extra scolaires pendant une heure tous les jours car la sortie des classes reste 16h30.

Nous avons deux années pour mettre en place ces aménagements.

M-L Quelet, présidente du syndicat



Gestion forestière



Les ventes de bois ont connu en 2012 des chutes importantes tant au niveau des prix qu'à celui des volumes achetés.

Le lot formé par les parcelles 16, 12 et 13 n'avait pas trouvé acheteur au printemps. En octobre, un seul acquéreur était en lice pour la somme de 10 688 € soit un prix moyen de 39,88 le m². Un lot de résineux n'a pas trouvé preneur.

L'affouage sera distribué sur les parcelles 16, 12 et 13. Les rémanents des houppiers de la parcelle 16 devront être brûlés. Cette année les conditions climatiques n'ont pas permis à certains de respecter les délais de vidange. Un sursis a été accordé. L'an prochain, aucun délai ne sera prorogé car les sols moins porteurs sont endommagés. Respecter les délais est une question d'organisation. Il est rappelé que le bois d'affouage ne peut être vendu. Chacun prend ses responsabilités en matière de façonnage.

Des futaies des parcelles 12 et 13 se trouvaient implantées dangereusement quant à l'abattage par rapport à la route et à la LGV. La commune a pris en charge la coupe de ces futaies pour la somme de 374,50 € TTC afin de limiter les risques sur la route et les clôtures.

Nous investirons en 2013 la somme de 2 395,30 € TTC pour l'entretien des coupes 14 et 18 au Charensoi afin que les rejets de tremble ne pénalisent pas les jeunes plantations.

Nouveau cimetière

Comme je l'avais évoqué précédemment, une commission cimetière s'était mise en place depuis quelques temps pour réfléchir et faire des propositions aux communes concernant le cimetière, l'église de Cromary (biens indivis entre Cromary et Perrouse Villers-Le-Temple) et la chapelle de Villers. Elle est officielle depuis peu puisque les deux conseils municipaux ont accepté sa création et que les statuts ont été déposés en préfecture.

Il faudra élire un président et un vice-président, qui auront avec la commission la charge de suivre les travaux entrepris et les dossiers concernant les biens indivis. Ce fonctionnement en commission syndicale n'est pas coûteux pour les communes car les élus ne reçoivent aucune indemnité.

Pour Cromary, ont été élus M. Kergoat, M. Kerlouegan et M. Letondal. Pour Perrouse Villers-Le-Temple, ont été élus M. Leclercq, M. Noirost Sébastien, Mme Quelet.

Comme premiers dossiers, la commission s'est déjà chargée de la réparation de certains vitraux de l'église de Cromary. Il convient de remercier l'association Les bons amis de Cromary, qui a organisé un concert dont les bénéfices permettent de baisser les sommes restant à la charge des communes.

Autre dossier important : l'acquisition d'un terrain pour la construction d'un cimetière entre nos deux communes. Les différentes parties se sont rencontrées pour échanger à quelques reprises et cela est en très bonne voie.

Donc, la commission réfléchit, anticipe, propose mais ce sont les conseils municipaux qui décident. Nous avançons dans la bonne direction, et toujours dans le souci de l'intérêt général et en conciliant les points de vue des élus de deux communes. C'est positif et enrichissant.

Taxe communale

La taxe communale sur la consommation finale d'électricité (TCCFE). Cette taxe avait été instaurée par certaines communes. Nous n'en faisons pas partie. La nouvelle législation imposait que cette taxe soit uniformisée sur toutes les communes de moins de 2000 habitants à compter du 1^{er} janvier 2012. Un amendement avait repoussé l'échéance au 1^{er} janvier 2013. Le SIED percepteur de cette taxe au nom des communes avait deux options :

- De par la loi, suppression automatique pour toutes les communes.
- Mise en œuvre sur toutes les communes par délibération.

Le Conseil Municipal avait mandaté le délégué pour un vote favorable. Le 29 septembre 2012 le comité syndical a adopté la mise en œuvre de la taxe au coefficient 8, 12 communes se sont abstenues 93 ont voté contre et 166 ont adopté le projet.

Les conséquences, pour les communes de moins de 2000 habitants du régime rural, sont les suivantes au niveau des subventions :

- 100% sur les extensions du réseau d'électricité à financer par les communes et pour les bâtiments agricoles ;
- 100% sur les travaux de renforcement du réseau de distribution publique d'électricité ;
- 100% sur les travaux de sécurisation des fils nus du réseau de distribution publique d'électricité ;
- 55% sur les travaux de desserte en électricité à l'intérieur des lotissements publics ;
- 40% sur les travaux de desserte en électricité d'équipements exceptionnels et à l'intérieur des lotissements privés ;
- 60% d'une assiette du coût de travaux d'aménagement esthétique du réseau d'électricité, plafonnée à 60 000 € HT par an et par commune ;
- 25 % sur les travaux d'éclairage public concernant des voiries existantes ;
- 10% sur les travaux d'éclairage public concernant des voiries de lotissement nouvellement créé
- 80% sur des travaux de rénovation d'installation d'éclairage public entraînant une réduction de la consommation d'électricité de plus de 40%.

Il était convenu que ces mesures avaient un effet rétroactif pour les travaux 2012.

Pour l'utilisateur, chacun peut calculer quelle sera sa part dans cette imposition nouvelle. Il suffit de relever sur les factures ERDF la consommation d'électricité annuelle en KW de multiplier par 0,008 € soit une consommation annuelle de 4000 KW x 0,008 = 32 € par an soit 2,67 € par mois.

Pour l'éclairage public la commune contribuera à hauteur de 400 € environ, c'est pourquoi, le Conseil Municipal a sollicité le SIED pour conduire une étude gratuite tendant à rechercher les moyens de réduire la consommation soit par des matériels nouveaux soit par des extinctions nocturnes.

Cette étude doit permettre de calculer si nous pouvons réduire notre consommation de plus de 40 % pour obtenir 80 % de subventions sur les changements de luminaires.

Nous restons à votre disposition pour toute explication supplémentaire.



Challenge de boules



Le challenge Raymond Girard qui s'est déroulé le 22 juillet 2012 a connu son succès habituel auprès des perrousiens et de leurs amis.

Les organisateurs ont fait don de la somme de 327,60 € au CCAS de Perrouse.

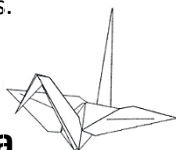
Nous les en remercions chaleureusement.

Don à la commune

Madame Saint Hillier Nicole, compagne de Monsieur Christophe Girard, a fait don à la commune de quatre jardinières en pierre reconstituée. Elles ont été installées à la fontaine.

Nous lui adressons nos remerciements.

Perrouse - Hiroshima



Monsieur Paul Lerdung, vaillant perrouisien de 84 ans, s'est épris il y a quelques années d'origami, c'est-à-dire l'art des pliages en papier. Son modèle favori est une grue en papier issue de la tradition japonaise. Il en a réalisé notamment un millier pour une opération caritative il y a deux ans au profit du Téléthon. En début d'année, c'est l'histoire de la petite fille japonaise Sadako Sasaki qui l'a ému.

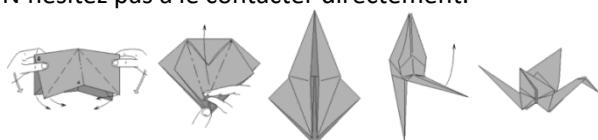
Monsieur Lerdung a donc réalisé un modèle de grue comportant des messages de paix en français et traduits en japonais (avec l'aide de François Blateyron), ainsi que la mention de la localisation de Perrouse. Monsieur Lerdung en a ensuite plié une centaine et a envoyé un colis au mémorial Sadako Sasaki à Hiroshima.

Quelques semaines plus tard, il a reçu une lettre de remerciement ainsi que des photos lui montrant que ses grues avaient été déposées au pied de la statue (photo ci-contre).

Les japonais d'Hiroshima savent désormais qu'il y a en France un village nommé Perrouse où l'on partage la mémoire de Sadako Sasaki et où l'on souhaite la paix dans le monde et la fraternité entre les peuples.

Merci donc à M. Lerdung pour ce beau geste.

Monsieur Lerdung propose à tous ceux qui seraient intéressés par l'origami de leur faire une démonstration de pliage de la grue japonaise. N'hésitez pas à le contacter directement.



Aménagement des ruisseaux

La CCPR a invité les propriétaires riverains à une réunion le jeudi 8 novembre 2012 pour les informer des modalités de mise en œuvre de l'aménagement des ruisseaux des Onchots (de la Combe du Lac à l'Ognon) et du ruisseau de Vernois (de sa résurgence à son confluent avec le ruisseau des Onchots)

La CCPR prend à sa charge financière tout le réaménagement, charge aux riverains d'en assurer l'entretien ultérieur.

Les travaux devraient débuter au printemps 2013 et chaque propriétaire en sera avisé.



Cette jeune fille, née en 1943 à Hiroshima fut épargnée par la bombe mais vers 11 ans, elle déclencha une grave leucémie. De son lit d'hôpital, elle se souvint de la légende japonaise selon laquelle quiconque réalise 1000 grues en origami voit ses vœux exaucés. Elle mit dès lors toute son énergie dans ces pliages en espérant s'attirer la faveur des dieux pour sa guérison. Elle eut le temps de confectionner 644 grues avant de mourir à 12 ans. Son histoire émut le Japon ; ses amies continuèrent son travail et les mille grues furent réalisées.

Aujourd'hui, une statue de Sadako Sasaki tenant une grue dans sa main se dresse dans un parc à Hiroshima, symbolisant la paix dans le monde.